

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 avril 1971.

PROPOSITION DE LOI

tendant à la taxation des emballages plastiques,

PRÉSENTÉE

Par M. Jean AUBIN,
Sénateur.

(Renvoyée à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans une récente déclaration, M. le Ministre de l'Intérieur a bien voulu affirmer que les magistrats municipaux étaient les véritables P. D. G. de leur commune. Sans y prétendre, ils souhaiteraient, au moins, être considérés comme de véritables fonctionnaires, puisqu'ils assument un grand nombre de tâches dont l'Etat avait jadis la responsabilité et que l'Etat tire toutes les conséquences de cette situation nouvelle, ne serait-ce qu'en leur donnant les moyens de faire face à l'évolution industrielle.

Parmi tant d'exemples qui viennent à l'esprit, nous citerons celui de la prolifération des emballages plastiques qui se substituent désormais aux emballages traditionnels. La destruction des premiers se révèle pratiquement impossible, la démonstration ayant été faite que leurs déchets sont particulièrement toxiques. Se pose donc aux collectivités locales le problème de leur élimination, charge très coûteuse transférée aux communes par les fabricants de produits.

Celles-ci, déjà contraintes à mobiliser leurs ressources pour ne pas se soustraire à leurs multiples obligations, ne sauraient accepter une charge supplémentaire entraînée par un progrès économique qui ne leur apporte aucun avantage, sans dépasser le seuil critique de la fiscalité.

C'est pourquoi nous vous proposons d'adopter la présente proposition de loi :

PROPOSITION DE LOI

Article unique.

Une taxe de 0,2 centime par gramme d'emballage vide sera appliquée aux emballages plastiques de toute nature, afin de fournir aux collectivités locales les ressources nécessaires à la destruction de toutes les ordures ménagères.